

Image not found or type unknown



Chauffage et accessibilité

Par **floraz**, le **12/11/2009** à **18:39**

Bonjour, rnj'ai signé au démarrage de construction de ma maison un devis pour l'installation d'un système de chauffage central basé sur une chaudière à granulets (paiement de 30% du total de la facture incluant chaudière, main d'oeuvre. J'ai appris dernièrement que la livraison de granulets par un professionnel est impossible pour une question d'accessibilité (trop gros camion). J'ai essayé de négocier avec mon chauffagiste pour passer dans un autre mode de chauffage mais il ne veut rien entendre. Savez-vous si la Loi prévoit quelque chose ou c'est mal parti ? Merci à vous